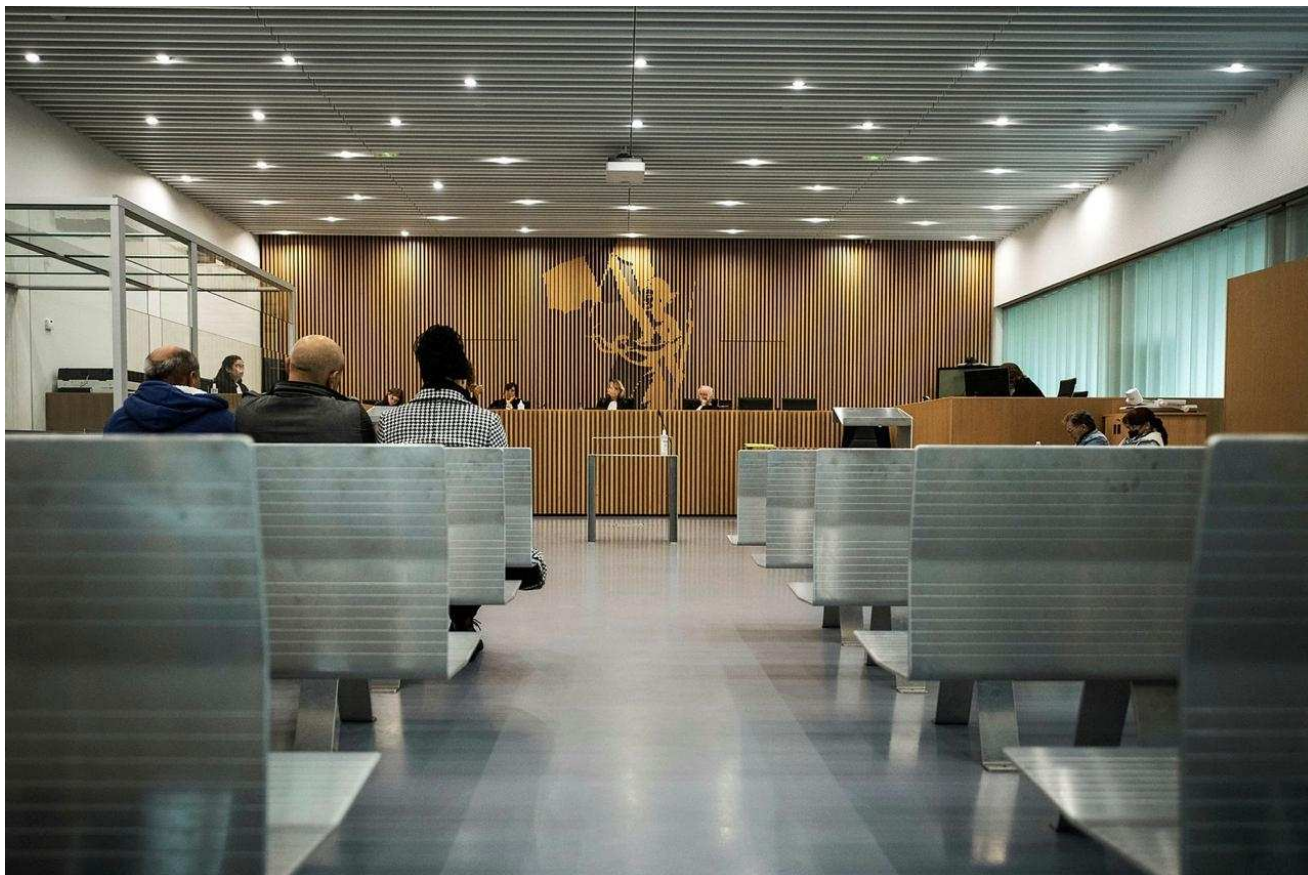


À Caen, l'enseignant de l'université jugé pour diffamation a été relaxé



L'une des salles du tribunal judiciaire de Caen (Calvados). Archives Marc Ollivier, Ouest-France

On reprochait au professeur de sociologie, référent d'un syndicat, d'avoir diffamé publiquement le doyen et l'ex-doyen de la faculté de droit de Caen. L'affaire avait été examinée en novembre 2023 ; le jugement a été rendu ce jeudi 18 janvier 2024 par le tribunal judiciaire.

[On reprochait au professeur de sociologie, référent d'un syndicat, d'avoir diffamé publiquement le doyen et l'ex-doyen de la faculté de droit de Caen.](#) Ce dernier avait, dans le cadre de l'occupation de la fac en mars 2023, relayé par mail un texte mettant en cause les deux hommes dans des violences à l'encontre d'étudiants.

Un mail envoyé « de manière non publique »

« Des allégations inexactes qui mettent en jeu de façon intentionnelle la crédibilité et l'honneur de deux universitaires », avait plaidé M^e Marand Gombar, avocat des parties civiles. M^e Lehoux, pour la défense, avait déclaré que son client **« n'était pas le secrétaire général du syndicat et n'avait pas à endosser la responsabilité de la diffusion de ce texte, envoyé par ailleurs de manière non publique »**.

Le tribunal judiciaire de Caen a rendu ce jeudi 18 janvier 2024 sa décision. Le prévenu a été relaxé.